



# Manipulation des détergents et des nettoyeurs haute pression



# Les substances dangereuses et leurs risques

**Les substances dangereuses sont présentes dans toutes les entreprises.**

- Détergents acides – par ex. à base d'acide nitrique, d'acide phosphorique, d'acide méthanesulfonique, d'acide sulfamique
- Détergents alcalins – par ex. à base de soude caustique, de carbonate de soude (soude)
- Désinfectants – par ex. à base de chlore actif, de peroxyde d'hydrogène, d'acide peracétique

**Remarque :** le code de couleur pour les substances dangereuses peut varier selon les fabricants.



Facilement inflammable, extrêmement inflammable



Comburant



Corrosif H 314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

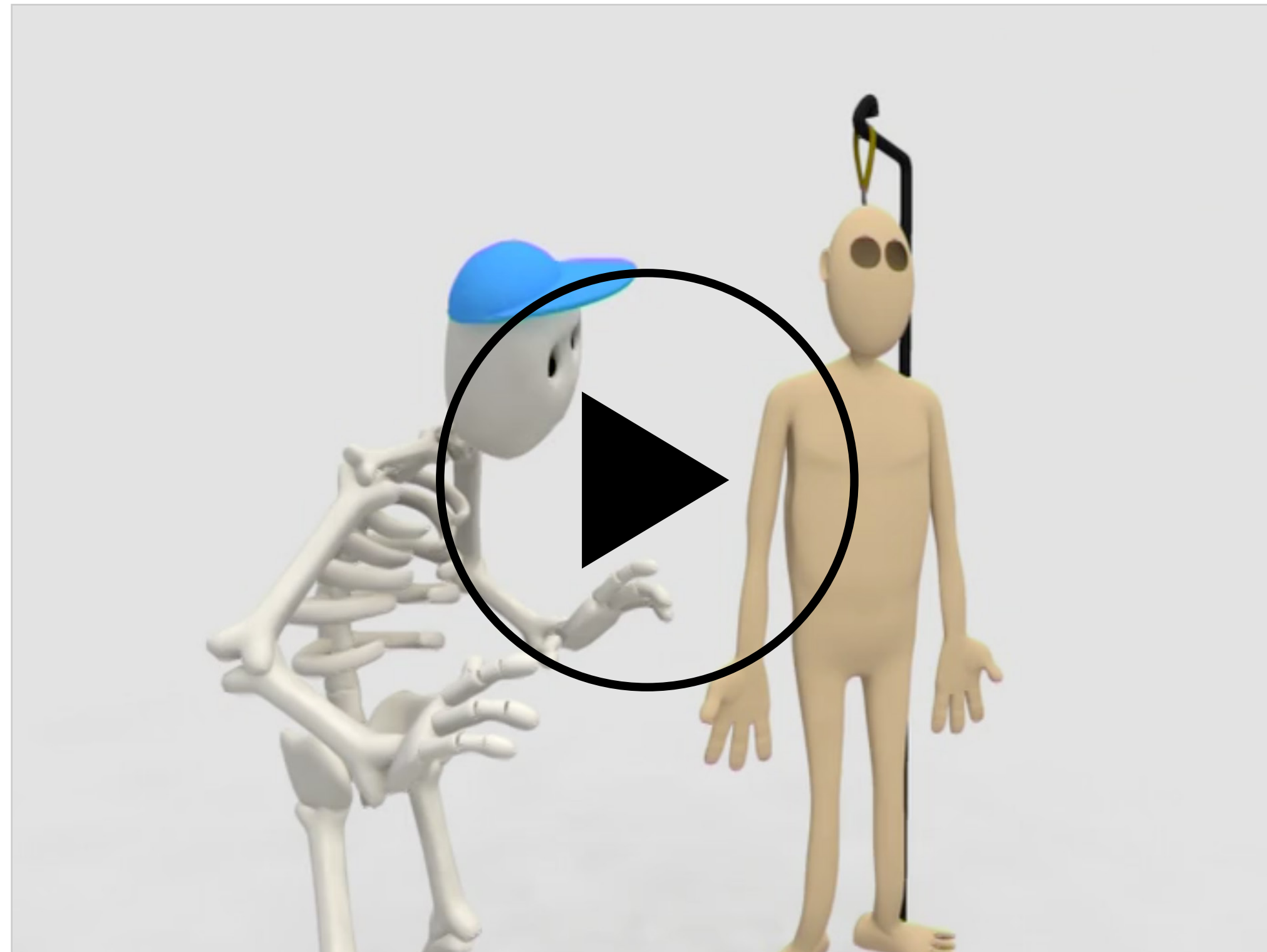


NOCif H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées



Irritant H330: mortel par inhalation

# Film – Napo



# Sommes-nous concernés ?

Quelles sont les substances dangereuses présentes chez nous ?

Qui travaille avec des substances dangereuses ?

# Que faire ?

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)		HALAG SWITZERLAND	
Nom commercial du produit :	Halades Alco	Version (Révision) :	7.1.0 (7.0.0)
Révision :	03.02.2020		
Date d'édition :	04.03.2020		

---

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit  
Halades Alco (10010065)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange  
PC 0.67 - Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :	Halag Chemie AG
Rue :	Walenstrasse 30
Code postal/Lieu :	CH-8355 Aadorf
Téléphone :	+41584336868
Télocopie :	+41584336879
Contact :	Matthias Trösch (matthias.troesch@halagchemie.ch)

Représentation de l'UE (CLP/REACH): WOG Logistics GmbH

Rue :	Radetzkystr. 126
Code postal/Lieu :	AT-6845 Hohenems
Téléphone :	+43 55 769 06 22
Télocopie :	+43 55 769 06 22 10
E-mail :	admin@worldofgreen.at


1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

---

**2. Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange  
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables - Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.  
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage  
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) - Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement  
Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage  
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

2.3 Autres dangers  
Aucune

---

**3. Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges  
Composants dangereux  
PROPANE-2-OL ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0  
Poids : 60 - 70 %

Page : 1 / 6 ( FR / CH )

## Lire la fiche de sécurité – identifier les situations de travail préjudiciables.

### Mesures

- Stocker les produits de façon sûre
- Doser et utiliser les produits selon les instructions des fabricants
- Déterminer l'EPI nécessaire, le fournir
- Porter l'EPI nécessaire
- Définir une procédure d'urgence
- Instruire les collaborateurs

### Incarner la sécurité

- Donner l'exemple
- Respecter les règles

# Que faire ?

## Le principe STOP

- S** **Mesures de substitution**  
Remplacer les outils / comportements de travail nocifs par d'autres moins nocifs
- T** **Mesures techniques (moyens auxiliaires)**  
Installations de dosage, systèmes fermés, bonne ventilation
- O** **Mesures organisationnelles**  
Instructions de travail, formation des collaborateurs, éviter l'urgence
- P** **Mesures personnelles**  
Lunettes et gants de protection, protection de la peau

# Bien entreposer les substances dangereuses



**Uniquement dans leur contenant d'origine**

**Uniquement dans une pièce fermée appropriée  
(accès réglementé)**

**Uniquement les quantités nécessaires**

**Entreposer les acides / soudes / produits chlorés  
séparément dans des bacs de rétention**

**Tenir une liste des stocks**

**EPI, y compris douche oculaire pour les urgences**

# Manipulation de substances dangereuses

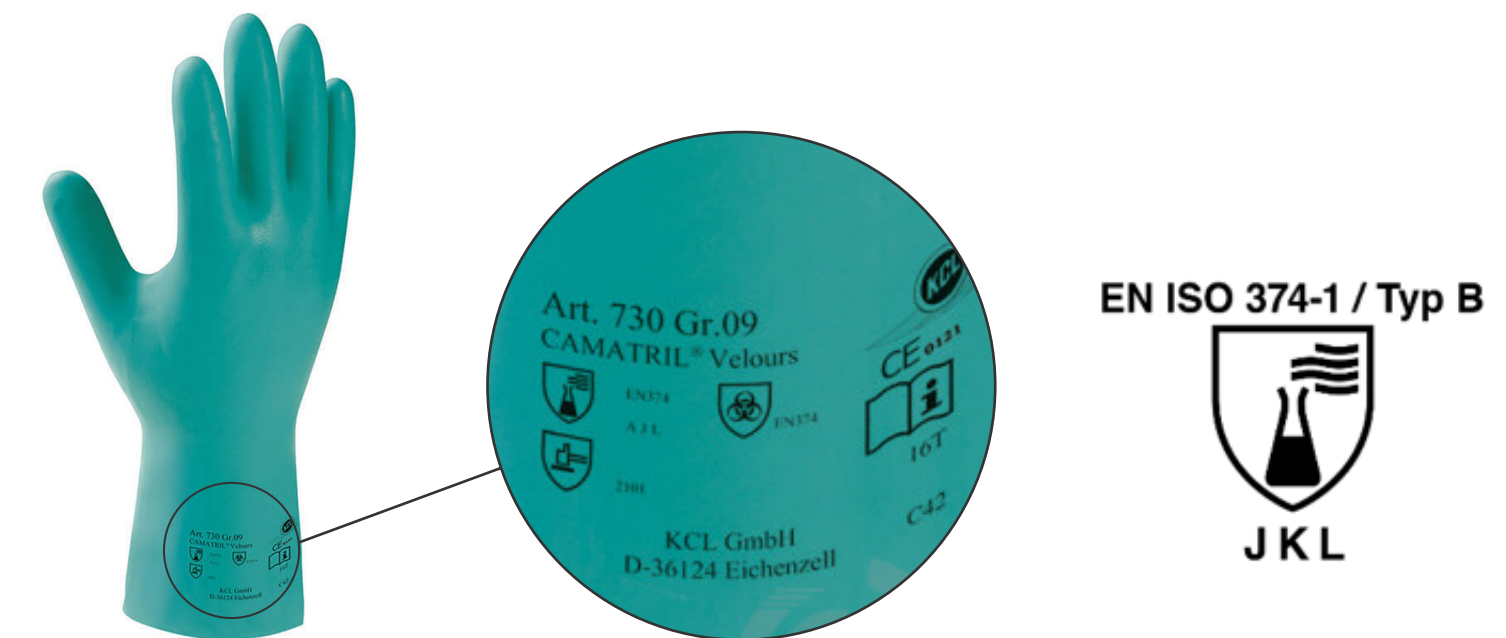
**Respecter les prescriptions du fournisseur**

**Respecter les règles de la fiche de données de sécurité**

**Porter un équipement de protection individuelle (EPI)**

- Porter des lunettes de protection lorsque des éclaboussures peuvent atterrir dans les yeux (manipulation libre de produits concentrés)
- Porter des gants appropriés systématiquement
- Si nécessaire, porter un tablier et des bottes

**Gants de protection contre les produits chimiques**  
**Marquage**



# Travailler avec des gants



**Enfiler de bons gants à la bonne taille.**

**Toujours bien laver les gants réutilisables avant de les retirer et les renouveler à temps.**

**Se laver les mains après avoir enlevé les gants.**

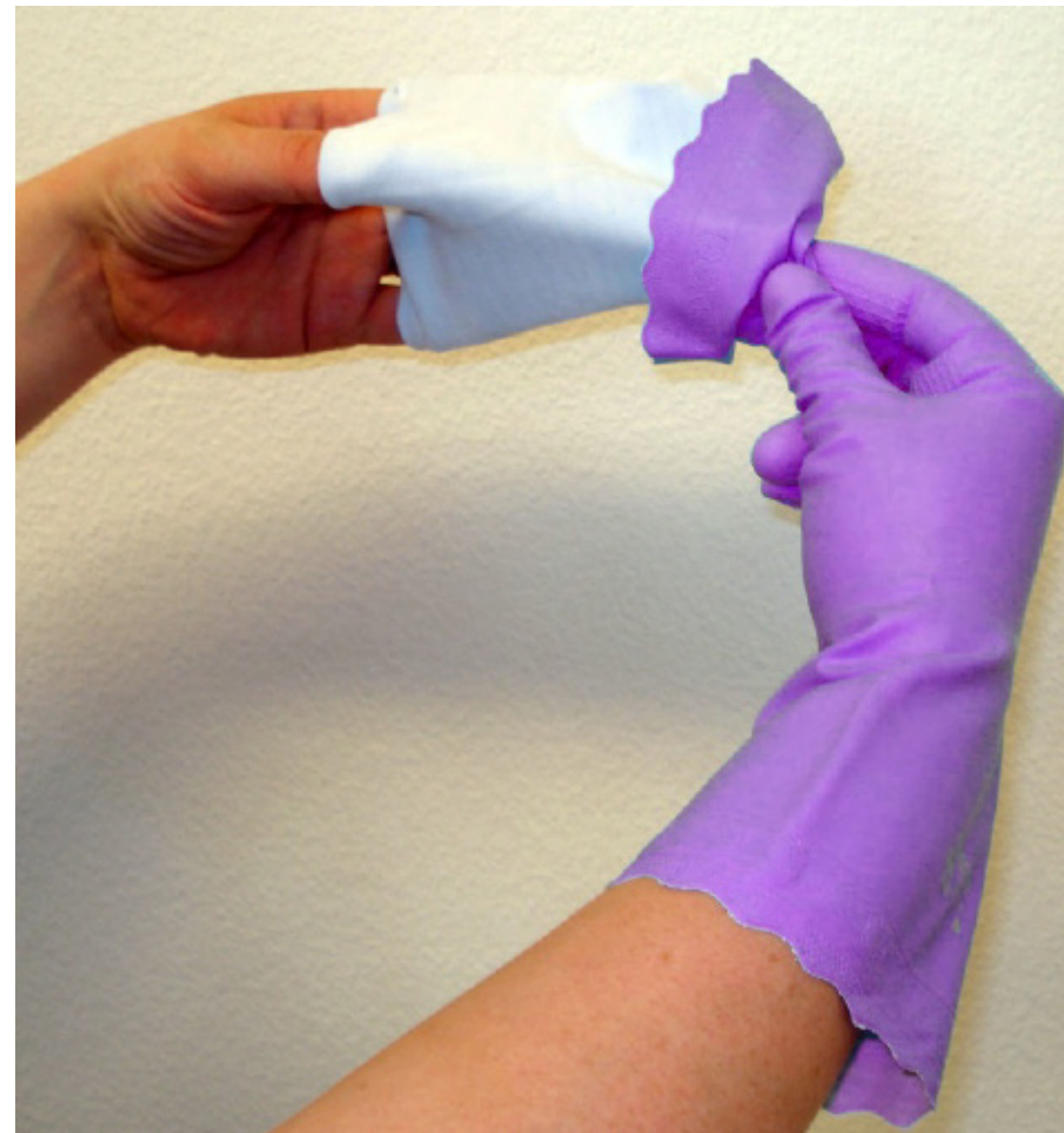
**Sécher les gants humides de transpiration avant de les utiliser.**

**À la fin du travail, appliquer une crème régénérante pour les mains.**

# Retirer les gants convenablement



**Saisir le gant de l'extérieur**



**Le retourner**

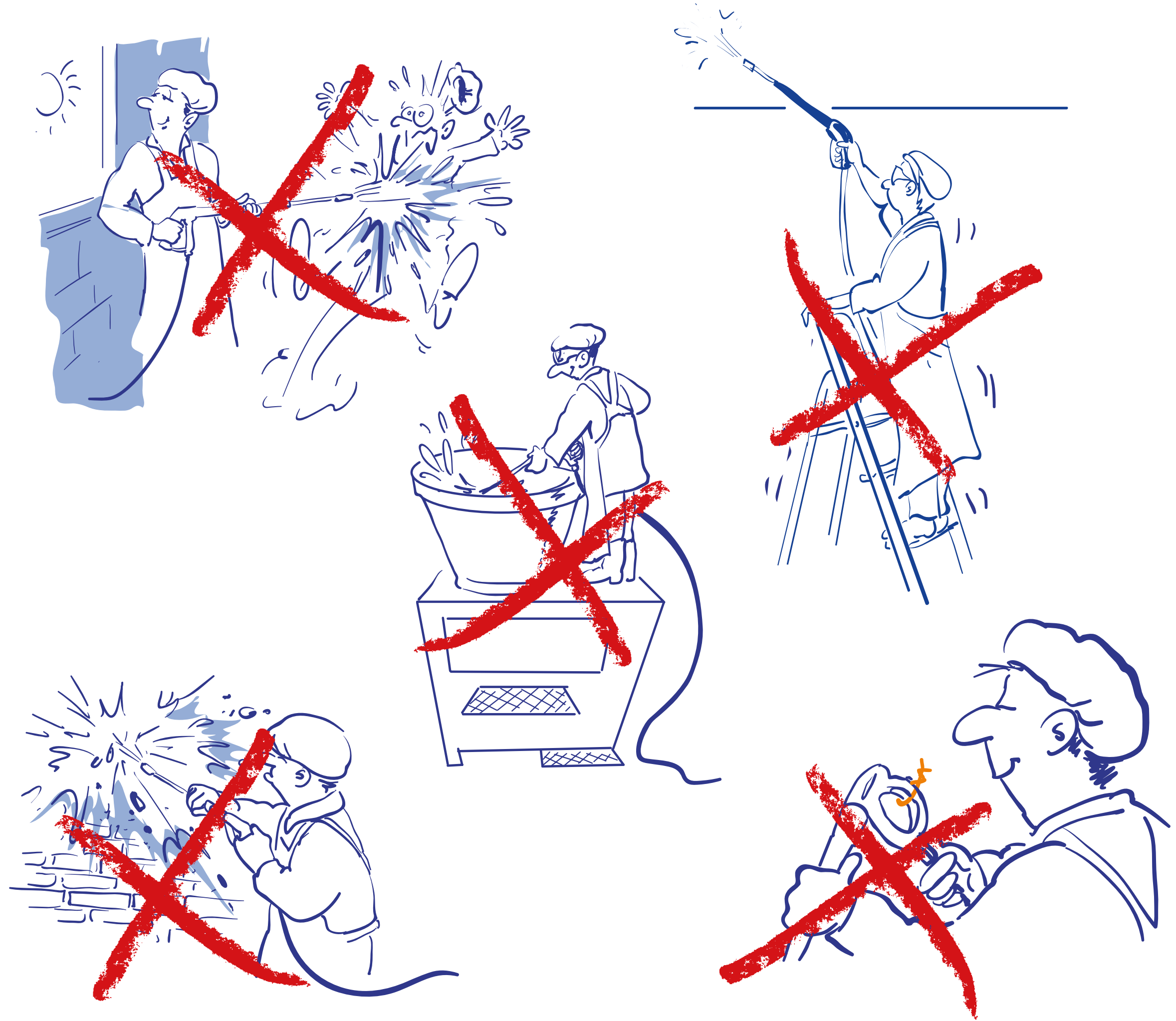


**Saisir le gant de l'intérieur**

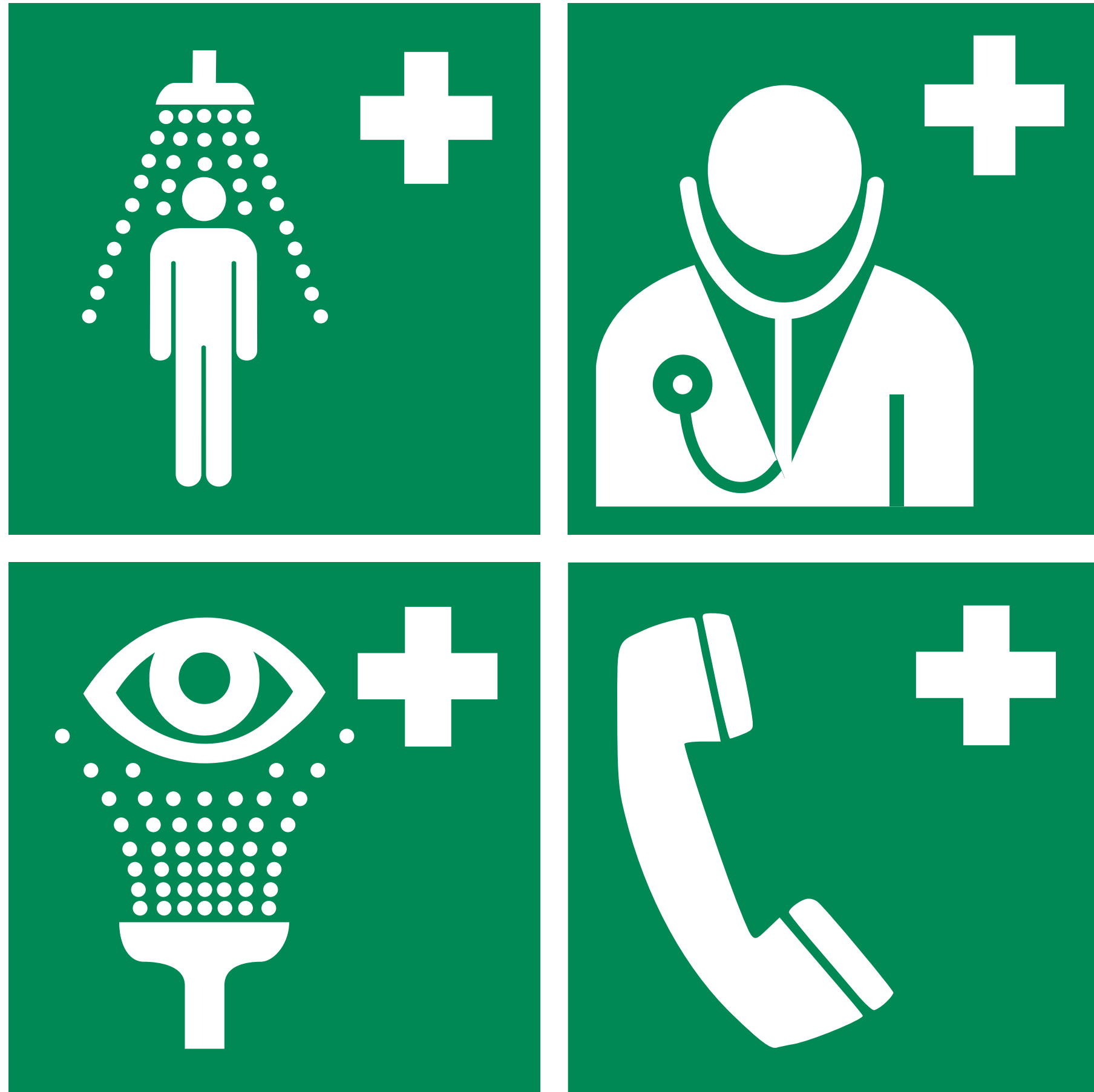


**Le retourner**

# Manipulation de nettoyeurs haute pression



# Bien réagir en cas d'urgence



## **En cas de contact cutané**

- Décontamination
- En cas de contact avec des substances provoquant des réactions cutanées, la peau doit être nettoyée rapidement
- En cas de brûlures chimiques ou non, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes

## **En cas de contact oculaire**

- Rincer abondamment les yeux avec de l'eau
- Si possible, retirer les lentilles de contact
- Consulter un ophtalmologue

## **En cas d'ingestion**

- Rincer la bouche
- Téléphoner au numéro d'urgence pour les intoxications (145) et aux services de secours

## Et maintenant ?

Qu'allez-vous pouvoir changer et améliorer dans votre travail ?

Que pouvons-nous changer et améliorer dans l'atelier ?



[safeatwork.ch](https://www.safeatwork.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Financé par la CFST  
[www.cfst.ch](https://www.cfst.ch)